



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

28 avril 2006

### **Incompatibilité de fonctions**

Si le statut prévoit que les représentants disposent d'un mois pour opter entre les fonctions de ministre et de représentant, il n'en demeure pas moins que, même pendant ce mois de latence, ils ne peuvent pas être à la fois représentant et ministre.

Compte tenu de la règle de séparation des pouvoirs, ces personnes ne peuvent pas être à la fois dans l'exécutif et dans le législatif.

Aussi, à défaut d'option, tous les actes pris par les représentants Teina Maraeura, Temaouri Foster, Domingo Dauphin et Michel Yip au sein du gouvernement Temaru, en qualité de ministre seraient entachés d'illégalité.

**Jean-Christophe BOUISSOU**